

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

L'EVOLUTION D'UN RESEAU URBAIN DE LECTURE PUBLIQUE :
GRENOBLE, 1975-1980.

Mémoire présenté par
Marie-Pierre Müller

Sous la direction de
M. Henri Comte



Juin 1980

D.S.B. 16

1980/38

L'Evolution d'un réseau urbain
de lecture publique: Grenoble
1975-1980

<u>Introduction</u>	 1
<u>Première partie:</u> Une croissance spectaculaire au service d'une politique de la lecture publique	2
<u>Deuxième partie:</u> Stagnation des moyens et problèmes de la maturité	11
<u>Troisième partie:</u> Bibliothèques et politique municipale	22
<u>Annexes:</u>	
Organigrammes du service bibliothèques 1976-1980	
Les bibliothèques spécialisées en 1980	
Les dépenses culturelles et la part des bibliothèques 1964-1974	
<u>Bibliographie</u>	

Le récent projet de loi sur les bibliothèques publiques met -enfin- à l'ordre du jour le développement des structures de lecture publique en France. Les discussions autour de ce projet ont mis en évidence l'importance du "partage des responsabilités" entre Etat et collectivités locales dans le domaine de la lecture : une des principales critiques adressées par une partie des bibliothécaires à ce projet concerne justement le "transfert" des responsabilités de l'Etat sur les collectivités locales (départements et surtout communes) sans que ce transfert soit assorti de mesures destinées à soutenir l'effort demandé. En ce sens, ce projet entre en contradiction avec celui de loi-cadre destiné à "émanciper" les collectivités locales et à apporter des éléments de solution à leur crise financière chronique.

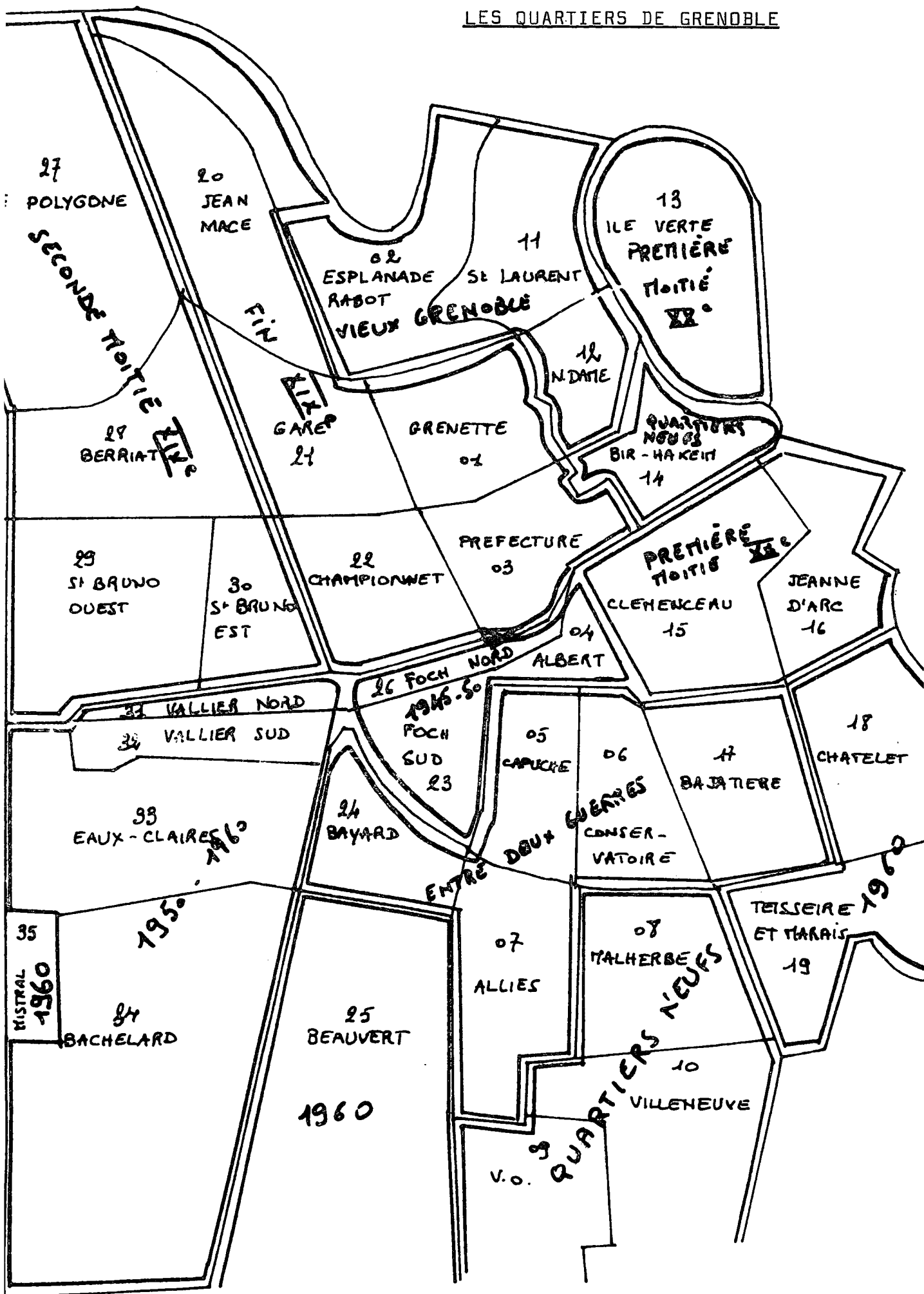
Le retard de la France (comparée avec d'autres pays européens, ou en regard par exemple des normes proposées par l'Unesco) en matière de lecture publique n'est plus à démontrer. Quelques municipalités ont pourtant réalisé beaucoup dans ce domaine, aussi bien du point de vue des moyens mis en oeuvre (avec le soutien de la Direction du Livre et avant elle de la DBLP), que de celui des conceptions du "service lecture", des méthodes de gestion, des initiatives architecturales ou bibliothéconomiques... Grenoble a été à même parmi ces municipalités de faire entrer les bibliothèques publiques dans un effort général de développement des équipements socio-culturels et de donner à la lecture publique un élan incontestable. Si bien que l'on cite Grenoble dès qu'il s'agit de montrer qu'en matière de lecture publique, aucune "fatalité" de pèse sur les Français et qu'il suffit de "donner à lire" pour que surgissent les lecteurs.

Le "décollage" grenoblois des bibliothèques a fait entrer celles-ci dans l'ensemble du "mythe de Grenoble": celui-ci étant sans doute "mythe municipal" avant tout, nous voudrions examiner l'évolution récente des bibliothèques grenobloises à la lumière de cette élaboration locale d'une politique de la lecture.

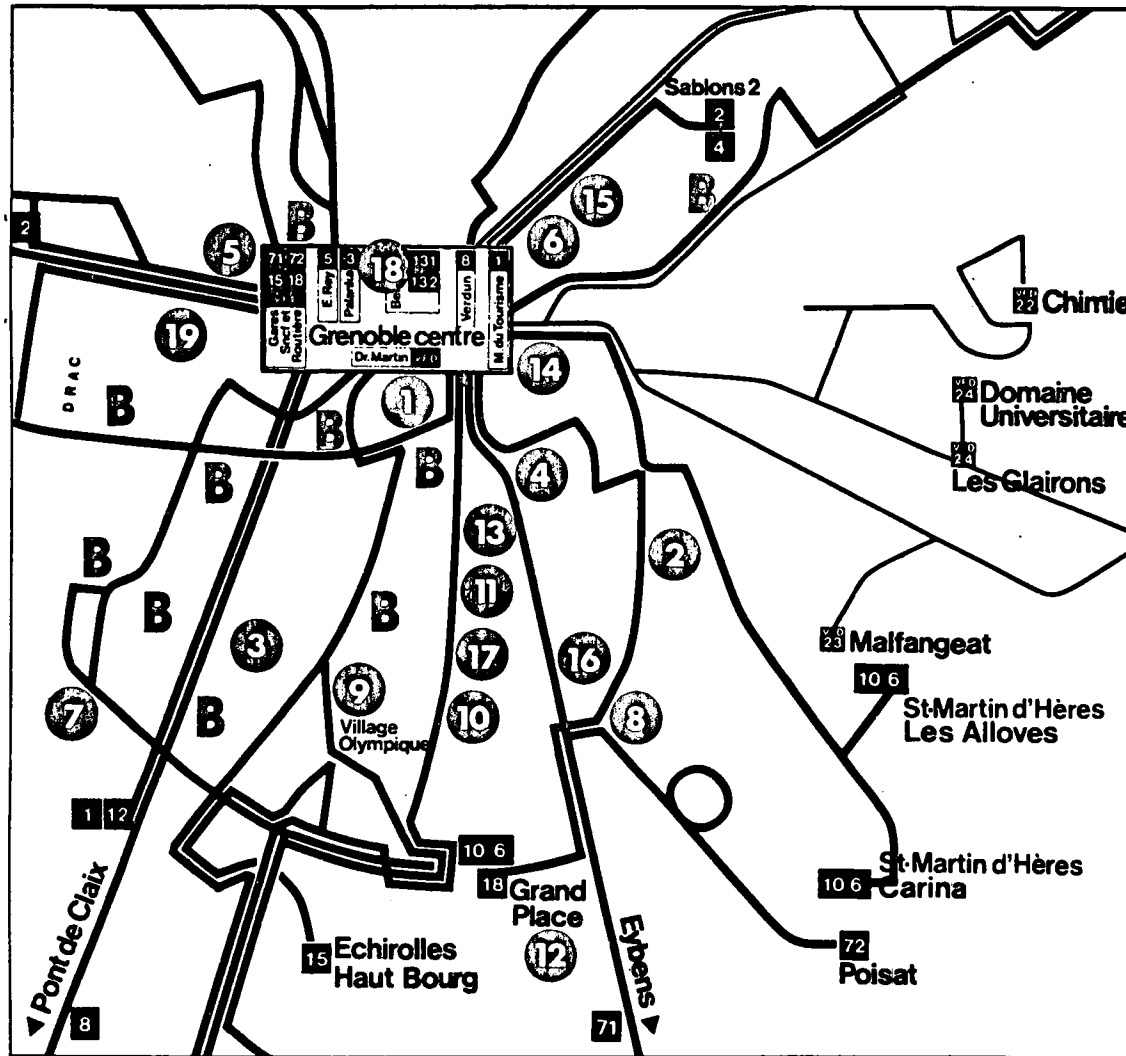
Première partie :

UNE CROISSANCE SPECTACULAIRE
AU SERVICE D'UNE POLITIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE

LES QUARTIERS DE GRENOBLE



LES BIBLIOTHEQUES DANS LA VILLE



bibliothèques municipales de grenoble

- ① Bibliothèque d'Etude
et d'Information Lyautey
3, bd Maréchal-Lyautey (44.42.50)
 - ② Abbaye / Place de la Commune
(44.60.23)
 - ③ Alpins / 19, rue Marquian (09.21.24)
 - ④ Bajatière / 6, ch. de l'Eglise (44.29.54)
 - ⑤ Berriat / 68, cours Berriat (87.34.42)
 - ⑥ Maison du Tourisme
1, rue de la République (54.34.36)
 - ⑦ Mistral / Adultes :
72, avenue Rhin-et-Danube (96.79.75)
Enfants : 21, rue A-Thomas
(21.06.99)
 - ⑧ Teisseire / Adultes : 29, rue Ch-Pranard
(25.15.42)
Enfants : 16, avenue P.-Cocat
(25.79.61)
 - ⑨ Village Olympique / 7, rue H.-Duhamel
(09.02.14)
 - ⑩ Villeneuve (Médiathèque)
95, galerie de l'Arlequin (23.32.90)
 - ⑪ Maison de la Culture
4, rue Paul-Claudel (25.05.45)
 - ⑫ Prêt aux collectivités
5, Grand'Place (09.40.54)
Grand'place / 5, Grand'Place (09.40.54)
 - ⑬ Conservatoire / Chemin de Gordes
(44.14.82)
 - ⑭ Musée de Peinture
Place de Verdun (44.62.22)
 - ⑮ Hauquelin / 1, r. Hauquelin (42.48.06)
 - ⑯ Jouhaux / 47 bis, rue Léon-Jouhaux
(54.14.06)
 - ⑰ Malherbe / 16, av. Malherbe (25.25.85)
 - ⑱ Jardin de Ville / Ancien Hôtel de Ville
(44.75.60)
Cidosc / Anc. Hôtel de Ville (44.34.82)
 - ⑲ Chorier / 3, rue de Paris (96.32.31)
- B Bibliobus /

Extr. du "Guide pratique du lecteur grenoblois"

En 1975, au moment où va s'ouvrir la bibliothèque-discothèque de Grand'Place (Villeneuve), le réseau des bibliothèques de Grenoble est déjà fort de 13 équipements de quartier, d'une Centrale abritée depuis 1970 dans de nouveaux locaux, et d'un bibliobus urbain. Cet ensemble représente le résultat d'un effort continu de la municipalité installée depuis 1965 pour développer les activités de lecture publique, sur les bases d'une tradition "novatrice" en matière de bibliothèques que l'on peut faire remonter... à 1772 (date à laquelle les notables grenoblois rachetèrent une bibliothèque religieuse menacée de dispersion), à 1945 (autonomie financière accordée aux bibliothèques de prêt) ou encore à 1956 (mise en service du premier bibliobus urbain de France).* .

Le principe directeur qui a mené la réalisation de cet ensemble a été constitué de deux éléments: d'une part la volonté des responsables municipaux de doter systématiquement les quartiers neufs (ou en cours de réaménagement) de la ville d'une infrastructure d'équipements socio-culturels (comportant la bibliothèque), et aussi d'exploiter une plus grande souplesse dans le choix des implantations pour réaliser ces équipements sur le mode de l'intégration.

L'organisation des bibliothèques publiques va alors résulter d'un choix opéré entre deux conceptions de l'implantation des bibliothèques de prêt en milieu urbain : "La structure des bibliothèques de lecture publique dans une grande ville peut être conçue de deux manières: on peut soit créer un petit nombre de bibliothèques assez importantes, éloignées les unes des autres et dotées d'un grand choix de livres et d'un personnel relativement important, soit faire tout un réseau de petites bibliothèques gérées par une seule personne. C'est cette deuxième politique qui a été choisie à Grenoble". (Melle Claude Bernard, in: "La lecture publique à Grenoble", BBF, n° 6, juin 1969, p.261)

On se trouve donc ainsi en présence d'un schéma "classique" d'organisation, Centrale-annexes. Les tâches bibliothéconomiques communes et la gestion étant assurées à la Centrale, les annexes sont placées sous la responsabilité de sous-bibliothécaires, chargées entre autres, d'assurer les relations entre l'annexe et l'équipement où elle est installée.

* Pour tout ce qui concerne l'histoire des bibliothèques à Grenoble, voir : "La lecture publique à Grenoble" par Pierre Vaillant et Claude Bernard, in BBF, n° 6, juin 1969, pp.257-263.

En 1975, l'ouverture de la bibliothèque de Grand'Place est à l'ordre du jour, et il s'agit là d'un tournant dans l'histoire du réseau: loin d'être une annexe de taille réduite gérée par une seule personne, Grand'Place a été conçue pour être une "bibliothèque d'agglomération", celle du nouveau "Centre Sud" de la ville, comprenant sur 2570 m² une discothèque, un auditorium, une galerie de prêt. La préfiguration d'une bibliothèque d'agglomération Nord (celle de la Maison du Tourisme) s'inscrit dans la même logique (ouverture en 1977). Il est à noter à cet égard que la réalisation de Grand'Place a remplacé celle d'une Centrale des bibliothèques de prêt prévue à côté de la Maison de la Culture et qui devait centraliser tous les services communs aux bibliothèques de prêt, des acquisitions au traitement. Grand'Place, c'est déjà s'écarter du schéma directeur initial et choisir de combiner dans un même ensemble des équipements de quartiers(annexes) et des bibliothèques de "petites villes". Cette initiative aura pour conséquence la remise en question complète du schéma Centrale-annexes : plus que du reflet d'une stratégie d'implantation, il s'agit bien du passage à une notion de réseau plus globale et plus "radicale". Ce qui correspondait à la Centrale du schéma traditionnel (la Bibliothèque d'Etude) devra donc devenir une des bibliothèques de la ville, en conservant sa spécificité et son rôle documentaire propre, mais en perdant son rôle au niveau de la centralisation des acquisitions, du traitement et de la gestion.

A ce remaniement du réseau correspond un accroissement important des moyens : 1975-1977 peut être considérée comme la période d'expansion maximale du réseau, expansion qui sera pour les bibliothécaires l'occasion de concevoir et de mettre en pratique un mode^{de} fonctionnement original, une option organisationnelle nouvelle.

I - Une certaine idée de la lecture publique

Sans dire qu'à Grenoble on innove en tout, il faut néanmoins accorder une attention particulière au "discours" sur la lecture publique progressivement élaboré et développé (parfois non sans conflits) depuis quelques années. Remarquons tout d'abord que la naissance de ce discours n'aurait pas été possible sans l'existence d'une politique culturelle bien précise menée par la municipalité à l'échelle de la ville et appuyée par des moyens importants. Citons parmi les signes extérieurs de cette politique les 14 Maisons des Jeunes et Maisons pour tous, les 8 Maisons de l'Enfance, le rajeunissement des 6 Musées, les activités de la Maison de la Culture, le Centre culturel scientifique, ... sinon les 400 animateurs employés dans les quar-

tiers .

Il serait néanmoins abusif de taxer la réflexion grenobloise sur la lecture publique de "discours de riches": elle dépasse en effet le seul problème des moyens pour proposer un certain mode d'utilisation des moyens applicable en théorie à toute bibliothèque de lecture publique. La réflexion part d'une critique de l' "institution" bibliothèque telle qu'elle apparaît dans le schéma traditionnel d'organisation. Nous essaierons de rendre compte de cette critique dans les termes mêmes des bibliothécaires et responsables municipaux qui en sont à l'origine.

La bibliothèque, comme le Musée, a longtemps été un lieu du patrimoine animé d'une conception de la culture assimilant "culture et savoir, culture et possession". Une dynamique d'action culturelle s'est développée dans les bibliothèques au cours des vingt dernières années, leur confiant ainsi une nouvelle mission: celle d'un service public de la lecture. Aujourd'hui, le bibliothécaire doit englober dans son travail, en plus des livres et des lecteurs, le travail de création des écrivains, pour devenir un "professionnel de l'action culturelle". Ces nouvelles fonctions se heurtent pourtant à un cadre institutionnel inadapté: la "gestion municipale directe", synonyme de rigidité budgétaire (obligeant à "adapter le budget à la réalité", provoquant l'inadéquation des moyens à une action culturelle souvent source d'imprévisible), rigidité de recrutement (un statut garantissant le poste même en cas d'inadaptation notoire du personnel), non-participation de la population. Cette dernière résulte dans la plupart des cas de la "faible attractivité" de l'institution auprès du public, et aussi du formalisme décourageant des associations d'"Amis de la bibliothèque". Si bien que dans de nombreuses villes, les municipalités s'appuieront plus volontiers sur le système associatif que sur l'appareil administratif dès qu'il s'agira de politique culturelle.

L'organisation issue de ce cadre institutionnel repose sur "les structure d'autorité et le principe hiérarchique": ceci se manifeste en particulier dans le schéma Centrale-annexes, qui interdit la décentralisation des décisions nécessaire à tout travail "sur le terrain", par exemple au sein d'équipements intégrés. Le schéma Centrale-annexes est d'autre part rendu non-performant par les limitations imposées au rayonnement de toute annexe: limitations géographiques et/ou sociologiques qui ne seront en tous cas franchies que par le public qui de toute façon sait utiliser les bibliothèques. Ces limitations imposeraient donc dans l'idéal un équipement de 600 à 800 m² pour une population de 10 000 à 20 000 habitants, plutôt qu'une Centrale sous-utilisée. Si l'on doit s'acheminer vers ce type d'équipements,

la coordination est nécessaire, mais la centralisation bureaucratique de toutes les tâches mettrait les équipes de quartier en situation de dépendance professionnelle et leur interdirait toute activité d'action culturelle.

D'autre part, la structure hiérarchique de l'organisation du travail (qui fait par exemple que les conservateurs font les acquisitions et que les sous-bibliothécaires cataloguent) cantonne chacun dans son statut et ses "petits privilèges", coupe les membres des équipes de toute connaissance des tenants et aboutissants des missions et objectifs, ce qui ôte toute efficacité à un quelconque travail d'action culturelle.

L'institution doit changer pour éviter la sclérose: ce changement passe par des méthodes de gestion qui s'accomode mal de l'organisation hiérarchique pyramidale et nécessite un effort accru de décentralisation, d'investissement "en connaissances, en formation, en hommes, en expériences". Au schéma Centrale-annexes est préférée l'organisation horizontale en réseau : chaque équipe travaille en fonction de sa mission propre (démarche de type socio-culturelle dans les bibliothèques de quartier, conservation à la Bibliothèque d'Etude...), et dispose de personnel et d'autonomie financière, statut qui favorise les prises de responsabilités et encourage les initiatives, selon les besoins spécifiques du public concerné.

La réussite d'un système aussi décentralisé passe par la coordination, sinon le réseau court le risque de périr victime de la dispersion des efforts, du gaspillage des moyens, de la mauvaise circulation des informations. C'est pourquoi une instance commune doit prendre en charge cette coordination, sans pour autant intervenir de façon centralisatrice dans les choix opérés par les personnels des quartiers dans les domaines de la bibliothéconomie et de l'animation.

La réflexion sur l'institution bibliothèque ne s'arrête pas aux bibliothécaires mais atteint le public lui-même. Mettant en cause la notion d'"usagers", les bibliothécaires doivent s'attacher à "plonger dans la vie associative": au formalisme des associations du type loi de 1901 (qui excluent par définition la partie de la population qui ignore la bibliothèque) est préférée une collaboration avec l'ensemble du secteur associatif (syndicats, associations spécialisées ...). Autre objectif prioritaire pour le bibliothécaire: "rapprocher la création et le public", rompre les cloisonnements entre institutions et création, réduire la marginalisation de la création. Diffusion culturelle des produits créés, mais aussi association créateurs-public autour de projets précis.

Une telle démarche pourrait aboutir à faire des bibliothèques de véritables "Maisons de la lecture", lieux de rencontre pour écrivains, lecteurs et professionnels des métiers du livre. Le livre pourrait ainsi devenir "livre vivant" et échapper à son statut actuel de simple objet de consommation passive.

II - Décentralisation et action culturelle

Cette conception de la lecture publique est bien évidemment liée à des idées plus générales concernant l'autogestion représentées à la municipalité de Grenoble depuis 1965. Le programme est ... ambitieux, et les bibliothèques n'y tiennent qu'une part minime. Cependant certaines mesures concrètes prises au niveau du réseau ne peuvent se comprendre hors de ce contexte.

Ainsi

la remise en cause d'une hiérarchie traditionnelle faisant coïncider étroitement statut et fonction, la volonté de libérer les capacités d'initiative du personnel dans l'action culturelle des bibliothèques s'expriment dans le souci d'assurer une gestion plus démocratique du réseau. Et ceci notamment par la mise en place en 1976 d'un "Conseil de coordination" des bibliothèques, instance paritaire réunissant toutes les 6 semaines membres de l'administration municipale, Elus, chefs de services, représentants du personnel, représentants syndicaux, et conçu comme une "table ronde" permanente de la lecture publique à Grenoble tant sur le plan du pouvoir de décision que sur celui de la circulation de l'information. Ce Conseil est aussi chargé de promouvoir et d'organiser des "Journées d'étude" annuelles sur des questions spécifiques intéressant l'ensemble des bibliothèques (les adolescents dans les bibliothèques, les périodiques, la formation professionnelle, etc...).

La nécessité de coordonner l'action des bibliothèques de quartiers tout en maintenant leur autonomie dicte la création en janvier 1977 d'un "Service commun des bibliothèques municipales de Grenoble", installé à la bibliothèque de Grand'Place. Ce service se veut instance de coordination, mais aussi et surtout prestataire de services, et gère donc directement les secteurs intéressant l'ensemble du réseau: prise en charge de l'organisation de la formation professionnelle, centralisation des questions touchant l'automatisation, reprographie (grâce à un atelier équipé pour l'offset).

De plus, ce service gère des crédits destinés à l'animation du réseau, et suit régulièrement les travaux de préfiguration des projets de construction, d'extension ou de réaménagement des équipements.

Enfin, il tient un planning du personnel "volant" employé en renfort pour les activités de prêt dans les bibliothèques de quartier. On le voit, ce service commun se distingue nettement d'une Centrale classique dans la mesure où il n'intervient que marginalement dans les questions bibliothéconomiques, et seulement en tant qu' "organisme payeur" et fournisseur de matériel reprographique au niveau de l'animation.

A ce service est rattaché le Prêt aux collectivités qui fait l'objet d'une restructuration en 1977. Cette activité en direction d'un public peu ou mal touché par les bibliothèques remonte à Grenoble à 1946 (dépôts dans les usines et grandes entreprises). En 1978, ce service se dote d'un biblio-discobus particulier, prêt et catalogage y sont automatisés. Devenu une activité à part entière du réseau, le Prêt aux collectivités est animé en 1980 par trois sous-bibliothécaires, chacune responsable d'un secteur (entreprises, social, scolaire) et intervient, un peu sur le modèle des B.C.P. en milieu rural, pour susciter la création de bibliothèques d'entreprises, d'écoles ou d'hopitaux.

Depuis 1977, le Service commun édite "Lire à Grenoble: bulletin de liaison des bibliothèques de la Ville de Grenoble", qui présente régulièrement bilans d'activité, comptes-rendus des Conseils de coordination et des Journées d'étude, préfigurations des budgets, des animations et des activités de formation. Des "numéros spéciaux" sont régulièrement consacrés aux discothèques et aux sections enfantines.

Le principe d'autonomie des équipements et la "responsabilisation" du personnel ne peuvent se concevoir sans une attention particulière portée à la formation professionnelle. En 1976, se met en place le premier "plan-formation" des bibliothèques. Elaboré par un collectif composé d'un membre de chaque équipement, de deux délégués syndicaux et d'un représentant de l'Unité-formation de la Mairie, ce plan tient compte à la fois de la formation technique des bibliothécaires, et d'un nécessaire élargissement aux questions socio-culturelles en général. Après avoir été un simple inventaire de stages, ce plan se structure peu à peu et se donne certaines règles de fonctionnement: "rotation" des bénéficiaires, définition de priorités, examen de la qualité des stages...Sont aussi prises en compte des actions de "préformation" (préparation aux concours municipaux, au CAFB), de perfectionnement (stages techniques de reliure,

d'informatique...), des opérations ponctuelles de formation permanente (voyages d'étude, sessions de réflexion sur l'action socio-culturelle..). La partie préformation du plan (prise en charge par le CFPC), particulièrement étudiée en 1978, a été conçue en prévision d'un plan triennal permettant un meilleur suivi pédagogique des élèves. Les crédits débloqués pour le plan-formation ont été de

50 000 F en 1976-77

52 000 F en 1977-78

20 000 F en 1978-79,

et on peut constater le succès remporté par ce plan au moins au niveau des demandes (90 % du personnel).

Cette mesure en faveur de la formation professionnelle se doublera en 1978 du lancement d'un "mouvement annuel" du personnel des bibliothèques municipales. Cette initiative a pour but de faciliter la mobilité des personnels entre équipements, condition nécessaire pour maintenir un certain dynamisme interne, éviter le cloisonnement et le repli sur soi des équipes. Ce mouvement annuel est préparé par le Service commun qui ne se substitue pas en cela à la Coordination Service Personnel de la Ville, mais prépare les dossiers, fait circuler plus rapidement et souplement l'information sur les vacances de postes, concentre les demandes du personnel, établit des "simulations" qui permettent d'évaluer la situation du personnel, de faire le point sur les éventuelles créations de postes et leurs conséquences, de prévoir concours de recrutement, promotions... plus clairement et surtout en liaison plus étroite avec le personnel.

La mesure sans doute la plus significative de cette idée de la lecture publique dont nous avons exposé les grandes lignes est celle qui a consisté, à partir de 1979, à accorder aux bibliothécaires "cinq heures mobiles" destinées aux activités d'animation et de sensibilisation à la lecture : selon cette mesure, chaque bibliothécaire (et ceci quelque soit son statut) disposer de 5 heures sur son horaire hebdomadaire pour mener, suivre, participer à une action d'animation, participer à des activités extérieures à la bibliothèque et concernant le livre ou la lecture, sinon pour aller "voir les nouveautés" en librairie, assister à des réunions d'associations,...

III - Une nouvelle organisation, des résultats

En 1978, la vacance du poste de conservateur en chef est l'occasion d'opérer une refonte de l'organigramme du service des bibliothèques, dans le sens d'une plus grande adéquation à la politique de la lecture pratiquée. La Mairie de Grenoble procède à ce moment à une réorganisation de son Service Animation (dont dépendent les bibliothèques) en en décentralisant plus profondément la comptabilité et la gestion du personnel service par service. Cette mesure municipale se traduit pour les bibliothèques par la création d'une "Direction de la Lecture", service gestionnaire de 5 équipes autonomes (bibliothèques de quartiers, Grand'Place, Médiathèque de l'Arlequin, Maison du Tourisme et Bibliothèque d'Etude), placé sous le contrôle des services centraux de la Mairie et de son Bureau des Affaires générales. La concertation se réalise à travers des réunions hebdomadaires d'équipes, le conseil de coordination bi-trimestriel, une consultation annuelle en assemblée générale, des consultations ponctuelles selon les demandes du personnel (voir les Organigrammes en annexe).

Au début de 1979, la Bibliothèque d'Etude fait l'objet d'une réorganisation interne. Il s'agit d'intégrer plus largement la bibliothèque à l'ensemble du réseau, de combler le fossé creusé entre bibliothèques de quartier et une bibliothèque importante ne jouant plus le rôle de Centrale mais seulement celui de "centre documentaire". Cette intégration est recherchée à travers une harmonisation des conditions de travail entre bibliothèque d'étude et quartiers : organisation du service public en deux équipes permettant l'élargissement des heures d'ouverture, réaffirmation de l'utilité des cinq heures mobiles pour toutes les catégories de personnels, ouverture sur l'extérieur par le biais des animations (expositions, concerts, visites).

Cette description du mode de fonctionnement du réseau est inséparable d'un premier bilan des résultats. Ceux-ci sont, ainsi que le souligne le rapport 1977 "proportionnels aux moyens investis". Entre 1975 et 1980, le nombre des lecteurs passe de 21 000 à plus de 45 000, le nombre des prêts de 570 000 environ à plus de 1 million. Le pourcentage de population touchée par le réseau des bibliothèques passe en cinq ans de 18% à 27%, population de l'agglomération incluse; 60% de la population infantine fréquente les bibliothèques. Cette croissance du nombre des lecteurs est due entre autres à l'ouverture de nouveaux équipements : Grand'Place, Maison du Tourisme, bibliothèques pour enfants de Mistral et Teisseire (deux quartiers très populaires de la ville). En ce qui concerne l'animation, les manifestations se multiplient dans les différents équipements: animations régulières

(les "vendredis" de Grand'Place) ou ponctuelles (Opération Dire-Lire), A titre indicatif, en 1977, 117 manifestations diverses sont programmées sur 10 mois, 155 en 1978, 132 en 1979, sans compter la participation des bibliothèques aux animations réalisées à l'échelle de la ville (Foire de printemps, Cinq jours de jazz...) ni les activités quotidiennes d'animation (heure du conte, relations avec les équipements intégrés).

L'automatisation compte aussi parmi les résultats importants du réseau. Effective pour le prêt à Grand'Place, à la Maison du Tourisme et au Prêt aux collectivités , appliquée dans le traitement des statistiques de l'ensemble des bibliothèques de prêt, elle sera bientôt appliquée aux opérations de prêt dans toutes les bibliothèques, ainsi qu'à un "mini-catalogage" à partir de terminaux reliés à un mini-ordinateur spécial aux bibliothèques. Cette deuxième étape dans l'automatisation n'est possible que parce que la première a donné des résultats satisfaisants tant sur le plan de l'adaptation du personnel à ces techniques, que par l'amélioration progressive du traitement des résultats du prêt. L'automatisation du catalogage déchargera les bibliothécaires d'une part de leur travail, la plus fastidieuse sans doute, pour leur permettre de se consacrer plus pleinement aux activités d'animation de leurs équipements.

Ces résultats témoignent d'une vitalité indiscutable du réseau; et de la mobilisation soutenue des bibliothécaires autour d'objectifs d'action culturelle. Cette vitalité se traduit aussi par la mise à l'étude de projets de développement : autonomie de la discothèque de la Maison du Tourisme dans des locaux nouveaux, bibliothèque enfants au Quartier II de la Villeneuve, bibliothèque du quartier des Eaux-Claires; discobus de quartier, discobus pour enfants, développement du secteur audio-visuel,...

Nous avons regroupé les chiffres concernant la croissance budgétaire et les résultats dans les tableaux "Locaux et véhicules", "Résultats 1975-1979", "Dépenses des bibliothèques municipales 1968-1980", "Evolution du budget Lecture publique de 1968 à 1980" qui suivent.

LOCAUX ET VEHICULES
EVOLUTION 1976-1980

1976	11.338 m ²	15 équipements	1 bus
1977	12.023 m ²	17 équipements	1 bus
1978	12.100 m ²	19 équipements	2 bus
1979	12.235 m ²	19 équipements	2 bus
1980	agrandissement Bajatière construction Eaux-Clares + 600 m ² projet Hoche		

RESULTATS 1975-1979

Rappel population : 1975 = 166.037
1979 = 169.000

Rappel moyenne nationale :
en 1975, 1,9 prêt par habitant

Année	Lecteurs actifs	Prêts	Prêts par habitant	Coût d'un prêt	Communications à la Bib. d'Etude
1975	21.060	568.545	3,4	7,9 F	107.870
1976	30.949	671.159	3,9	7,3 F	107.167
1977	39.665	760.516	4,5	7,8 F	113.133
1978	45.447	910.802	5,9	7,4 F	104.441
1979	44.914	892.964	6,4	8,7 F	116.564

DEPENSES DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE 1968 A 1980

Compte administratif	Bibliothèque d' Etude	Bibliothèques de prêt	CIDOSC et Services communs	TOTAL
1968	657.836	497.360		1.155.196
1969	1.049.022	628.414		1.677.436
1970	1.150.444	815.724		1.966.168
1971	1.229.004	823.742		2.052.746
1972	1.311.713	945.060		2.256.773
1973	1.488.865	1.031.349		2.520.214
1974	1.774.564	1.496.313		3.270.877
1975	1.737.466	2.776.081		4.513.547
1976	1.857.381	3.901.313		5.758.694
1977	2.477.755	5.380.767	518.853	8.377.375
1978	2.984.591	6.516.640	467.828	9.969.059
1979	3.674.823	7.066.911	714.861	11.456.595
1980	3.500.488	8.176.907	962.097	12.639.492

1979	3.217.580	1.741.849	1.567.435	540.047	7.066.911
1980	3.611.823	2.340.400	1.683.574	541.110	8.176.907

EVOLUTION DU BUDGET "LECTURE PUBLIQUE" DE 1968 A 1980

Compte administratif	Bibliothèques de quartier	Grand'Place	Maison du Tourisme	Mediathèque	TOTAL
1968	497.360				497.360
1969	628.414				628.414
1970	815.724				815.724
1971	823.742				823.742
1972	923.619			21.441	945.060
1973	959.165			72.184	1.031.349
1974	1.254.922	114.954		126.437	1.496.313
1975	1.708.972	780.849	118.357	167.903	2.776.081
1976	1.828.486	1.468.911	435.692	168.224	3.901.313
1977	2.511.662	1.668.811	731.121	151.828	5.063.362

COMMENTAIRES

Les chiffres 1980 sont ceux du Budget primitif seulement.

Le tableau "Lecture publique" montre la croissance due à la création d'équipements nouveaux : Médiathèque en 72/73, Grand'Place en 74/75, Maison du Tourisme en 75/76, Services communs et Prêt aux collectivités en 77/78.

Si le budget 1980 des bibliothèques de quartier tient encore compte de la "fusion" budgétaire des secteurs adultes et enfants, celui de 1981 les distinguera, dans la mesure où l'autonomie des deux secteurs est aussi autonomie budgétaire depuis fin 1979.

Les colonnes "Services communs" regroupent les budgets des Services communs, du Prêt aux collectivités, de l'automatisation .

Deuxième partie :

STAGNATION DES MOYENS ET
PROBLEMES DE LA MATURITE

Si dans les rapports annuels adressés par les bibliothécaires à la Ville on trouve toujours un incantatoire "pour des années encore, la lecture publique devrait se traduire par la mise à disposition de moyens supplémentaires", la préparation du budget 1979 va mettre les bibliothécaires devant une situation nouvelle de faible croissance du budget, sinon de stagnation. Cette situation, sans porter atteinte directement aux méthodes de travail, va néanmoins mettre en relief certaines difficultés passées au second plan en période de croissance, et "déstabiliser" le fonctionnement du réseau.

En 1977, la municipalité grenobloise procède à une "mise à plat" de sa situation économique et financière, et à l'élaboration d'un plan triennal 1979-1981 pour les travaux d'investissement à venir dans tous les domaines. Les difficultés rencontrées dans l'équilibrage du budget municipal amènent à définir les priorités de façon plus stricte qu'auparavant. L'ensemble du service culturel se voit en particulier demander une "réduction des activités", sans évolution du budget et avec attribution d' "enveloppes" impératives. Le développement de la lecture publique devra se faire moins " au coup par coup" que dans le passé (aménagement de bibliothèques suivant exactement l'aménagement ou le réaménagement des quartiers) , mais s'intégrer au plan global de développement des équipements culturels à l'échelle de la ville ; il sera d'autre part plus question de "maintien et exploitation des acquis" que d'opérations nouvelles.

Le budget 1979 des bibliothèques s'avérant un budget de reconduction, il devient nécessaire, pour maintenir le pouvoir d'achat en documents, d'augmenter les recettes propres du secteur bibliothèque : ces nouvelles recettes proviendront d'une augmentation du droit d'inscription dans les bibliothèques pour les lecteurs non-Grenoblois (passage de 5 à 10 francs), et de la mise en vente d'un "Guide pratique du lecteur grenoblois" édité par le Service commun des bibliothèques. Le financement d'opérations nouvelles se fera sur les subventions d'Etat (Direction du Livre et CNL): ces opérations seront réduites par rapport aux besoins recensés par les bibliothécaires et aux projets élaborés.

La libération des prix du livre et du disque porte un nouveau coup à l'équilibre budgétaire des bibliothèques: pour faire face aux augmentations qui résultent de cette libération, les bibliothécaires doivent réduire les acquisitions de nouveautés, mesure d'autant plus douloureuse que le public est de plus en plus nombreux et exigeant. Cette réduction des achats de documents met par ailleurs directement en cause le renouvellement des collections, en particulier de disques dont l'usure rend les fonds rapidement inutilisables. Les bibliothécaires se trouvent dans l'obligation de mener auprès du public un travail d'explication et de sensibilisation à leurs difficultés.

Cette tendance est encore aggravée par le budget 1980, qui est un budget de stagnation: le budget de fonctionnement est identique à celui de 1979, et il est demandé au service bibliothèques de prévoir sur ce même budget ses opérations nouvelles. Les bibliothécaires se trouvent alors confrontés à la nécessité de choisir entre une asphyxie financière pure et simple, et l'abandon d'une partie de leurs activités et de leurs projets immédiats. La stagnation budgétaire se double d'une nouvelle source de déséquilibre: en quelques années, la part du budget de fonctionnement consacrée aux rémunérations du personnel atteint un seuil critique. De 41 % en 1975, les charges de personnel atteignent 72 % en 1980. Confrontées à une enveloppe de fonctionnement stable, elles signifient dans les faits une réduction des crédits d'achat de documents. Le danger est bien de réduire les bibliothèques de prêt à la seule gestion des collections existantes, et d'abandonner toute action culturelle pour assurer la simple survie des équipements.

Le rééquilibrage du budget obligerait en théorie à un doublement des dépenses directes, ce qui est impensable dans la situation de réduction des activités où se trouve l'ensemble du secteur municipal. D'autre part, les subventions de l'Etat et du Conseil général ne sont malheureusement pas un facteur déterminant dans les prévisions budgétaires.

Les tableaux "Personnel" et "Budget lecture et participation de l'Etat" qui suivent permettent d'apprécier la situation de blocage budgétaire actuelle.

PERSONNEL
EVOLUTION 1975-1980

ANNEE	NOMBRE DE POSTES	CHARGES DE PERSONNEL AU BUDGET (%)
1975	73	41
1976	83	43
1977	115	59
1978	115	67
1979	123	69
1980	124	72

Commentaire : Sont inclus dans ces chiffres les postes des conservateurs d'Etat et leur rémunération par la Ville (60 %). En 1980, 8 conservateurs d'Etat, dont 2 à la Bibliothèque d'Etude.

BUDGET "LECTURE" 1975-1980
ET PARTICIPATION DE L'ETAT

ANNEE	FRANCS PAR HABITANT	ETAT (%)
1975	38	3,55
1976	39	2,49
1977	43	5,70
1978	56	5,45
1979	68	5,20
1980	74	5

Commentaire : Les chiffres 1980 sont des estimations calculées selon le B.P. et les subventions attendues. La participation de l'Etat concerne ici le fonctionnement. La participation moyenne sur 10 ans (1968-1978) de l'Etat est de 4,14 %. Pour l'investissement, elle est pour la même période de 35,8 %.

Rappelons qu'en 1975, la moyenne des dépenses par habitant dans les villes de même importance était de 15 F.

Voir aussi le tableau "Dépenses des bibliothèques municipales de 1968 à 1980"

Pour parvenir à un progressif rééquilibrage du budget et garantir une certaine progression aux dépenses directes, une des premières solutions à envisager doit être l'augmentation des recettes propres (qui représentent actuellement 7,6 % du budget, dont 5,5 % de subventions) pour parvenir à une proportion "idéale" de 10 % du budget. Une solution donc d'auto-financement partiel, passant tout d'abord par une augmentation de la participation des utilisateurs : en 1980, les adhésions aux bibliothèques de prêt passent de 5 à 10 francs pour les lecteurs grenoblois, de 10 à 20 francs pour les lecteurs non-grenoblois. Le budget 1980 est équilibré d'autre part par l'inscription des recettes en subventions dès le budget primitif, mesure cependant qui interdit les réajustements au budget supplémentaire, auparavant destinés au financement d'opérations nouvelles.

Pour les futurs budgets, l'élargissement de l'auto-financement est à prévoir, et donc une nouvelle augmentation des adhésions: 30 francs pour les Grenoblois, 50 francs pour les non-Grenoblois, 100 francs pour les collectivités. D'autre part, il est envisagé d'instituer une carte de lecteur payante à la Bibliothèque d'Etude. Cette mesure n'est bien évidemment pas acceptée dans réticences par des bibliothécaires attachés à la notion de gratuité du service public. Cependant, les responsables municipaux considèrent qu'au moins en ce qui concerne les lecteurs non-grenoblois, l'augmentation de l'adhésion se conçoit d'autant mieux que l'agglomération grenobloise est bien équipée en bibliothèques municipales moyennes (par exemple Saint-Martin d'Hères, Echirolles, Voiron...). Les inscrits non-grenoblois sont actuellement autour de 8 000 (44 % des inscrits à la bibliothèque de Grand'Place). Par ailleurs, l'inscription dans les bibliothèques est bien présentée comme une adhésion, c'est-à-dire comme la participation de la population à un type d'activité, le service rendu lui-même restant gratuit.

Autre source de recettes propres actuellement à l'étude : une exploitation plus intensive du patrimoine sous la forme d'une relance des ventes de publications, reproductions et autres documents issus des bibliothèques et du Musée Stendhal qui en dépend. La formule définitive est encore à trouver pour cet aspect de l'auto-financement.

Les choix effectués à Grenoble en matière de conception et d'organisation du "service-lecture" peuvent se discuter sur le plan théorique. Nous voudrions éviter ce type d'analyse pour essayer de donner une "photographie" de l'état actuel du réseau, et d'apprécier les retombées des choix faits.

Une première constatation s'impose au moment où la stagnation des moyens oblige à faire une pause de réflexion: on assiste à un déséquilibre du réseau entre bibliothèques de quartier et bibliothèques d'agglomération. Ces dernières, plus vastes, mieux dotées en collections et en personnel, drainent une partie de plus en plus importante des lecteurs. Au vu des statistiques, on perçoit un glissement du public vers les bibliothèques "centrales", dont les bibliothèques de quartier s'inquiètent. Les bibliothèques de quartier ne sont-elles pas en train de devenir des "bibliothèques au rabais", les bibliothèques centrales ne risquent-elles pas une saturation dangereuse pour la qualité du service rendu.

Ce phénomène s'ajoute au sous-équipement ou au non-équipement de certains quartiers, qui ne peut recevoir de solution dans l'immédiat. Il montre la caducité du système "mixte" en place depuis 1975 (bibliothèques de petite taille et bibliothèques d'agglomération), et confirme la nécessité de multiplier des équipements de quartier de taille moyenne (entre 600 et 800 m²) destinés à desservir des groupes de 15 000 à 20 000 habitants. Les petits équipements reproduisant en milieu urbain le schéma relai-dépôt des BCP sont désormais inadaptés aux besoins d'une population dans laquelle l'image de la bibliothèque s'est progressivement modelée sur celle des bibliothèques d'agglomération. La bibliothèque des Eaux-Claires est le seul équipement dont le projet remonte à la phase de croissance du réseau et qui puisse être mené à bien. En ce qui concerne les autres bibliothèques de quartier, il faudra sans doute dans un premier temps procéder au regroupement de bibliothèques dans des locaux plus grands mais de construction non-adaptée .

Les bibliothèques de quartier actuelles souffrent de plus en plus de manque de personnel, ce qui est un élément important dans les limitations apportées à leur rayonnement. L'objectif de 1 poste et demi à deux postes par équipement n'est pas réalisé et ne pourra l'être dans la situation actuelle de déséquilibre budgétaire. Les bibliothécaires de quartier pourront donc difficilement continuer à assurer de front le service public et leurs activités d'animation en maintenant un niveau qualitatif suffisant.

Certains équipements grenoblois sont quotidiennement confrontés à des problèmes de discipline interne du public, et à des questions de délinquance, en particulier la bibliothèque du quartier Mistral et la Médiathèque de la Villeneuve. Les agressions dont ont été victimes les bibliothèques... et les bibliothécaires ont souvent rendu le travail insoutenable dans ces équipements, contraints parfois de fermer temporairement. Longtemps resté sans solution et source de tensions dans le personnel (problème des affectations aux postes difficiles, revendications pour une formation spécifique, difficultés du travail commun avec les travailleurs sociaux...) cette question était "traitée" en période d'abondance de moyens par l'envoi systématique d'animateurs sur place, chargés d'agir en direction de la population. Désormais, les moyens faisant défaut et la Ville étant revenue sur certaines conceptions du travail social, le passif accumulé autour de ce problème ne peut que remonter, et laisser les bibliothécaires dans l'obligation de ne compter que sur leur propre audience auprès de la population. Si la situation est moins "dramatique" que par exemple en 1977-78, il faudra néanmoins que les bibliothécaires trouvent eux-mêmes des solutions compatibles avec leur rôle spécifique. Le manque de formation des bibliothécaires sur ces questions se fait plus que jamais sentir.

L'année 1980 est aussi marquée pour les bibliothèques grenobloises par une tentative de réorganisation du travail intérieur. A l'heure où les problèmes du service ne peuvent plus être résolus par l'injection de moyens nouveaux, les bibliothécaires doivent trouver dans la rationalisation du travail interne les possibilités d'amélioration de la qualité du service. Cette réflexion nouvelle sur la rationalisation des tâches "purement" bibliothéconomiques montre que celles-ci, sans avoir été nullement négligées, sont néanmoins devenues à long terme des facteurs de dispersion des énergies et des moyens, et ceci dans la mesure où elles n'ont pas été suffisamment "atteintes" par les structures de coordination. L'autonomie des équipements se retourne, dans ce domaine, contre l'efficacité globale du réseau. La prise en main relativement tardive de ces questions met tout d'abord en lumière les carences du réseau en matière de politique d'acquisition. Les acquisitions dans les bibliothèques de prêt sont examinées par une commission périodique dans les bibliothèques de quartier, et "sectorisées" dans les bibliothèques d'agglomération (répartition des domaines entre les membres du personnel). Ce système a abouti, au bout de plusieurs années de fonctionnement, à un cloisonnement entre équipements et à un éclatement complet des acquisitions. Si chaque équipement doit pouvoir constituer ses collections en tenant compte de la spécificité de son implantation, il est néanmoins paradoxal de parvenir à une situation dans laquelle les bibliothécaires des différents équipements ignorent le fonctionnement des acquisitions dans l'équipement voisin, ses critères de choix, sa conception de la spécificité. Il en va un peu de même en ce qui concerne le problème des éliminations de livres et celui de l'équipement des ouvrages pour le prêt: l'autonomie devient dans ce cas véritable cloisonnement, avec pour résultat un gaspillage des moyens et des énergies que la stagnation des moyens rend désormais intolérable.

La résurgence des questions bibliothéconomiques dans le réseau est en fait directement liée à la question plus vaste de l'équilibre entre fonction documentaire des bibliothèques et fonction animation. En 1975, lors de l'élaboration du projet Grand'Place, les bibliothécaires grenoblois avaient mené une réflexion d'ensemble sur ces deux aspects des bibliothèques

publiques. L'animation considérée traditionnellement comme simple "dimension" de l'activité des bibliothèques était rejetée, au profit d'une conception en faisant une fonction à part entière. Longtemps comprise comme "mise en valeur" des collections, l'animation était considérée comme un faire-valoir d'une fonction documentaire elle-même "mise à disposition" d'un public pour lequel la bibliothèque est déjà un outil quasi quotidien, pour lequel la bibliothèque "va de soi". La politique d'intégration des bibliothèques à des équipements de type socio-culturel allait dans le sens d'une réévaluation de l'animation, conçue comme "sensibilisation à la lecture", action culturelle en direction de la partie la plus défavorisée culturellement et socialement de la population. L'animation comme action culturelle devenait ainsi la fonction prioritaire des bibliothèques de prêt, la Bibliothèque d'Etude restant essentiellement dans ce cas un établissement de conservation et à vocation documentaire de type universitaire.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle les bibliothèques de prêt, et en particulier les bibliothèques de quartier n'assurent que de façon réduite et marginale leur fonction documentaire auprès du public, et que le "transfert" même de cette fonction sur la Bibliothèque d'Etude ne s'est pas réalisé. La Bibliothèque d'Etude est isolée dans le réseau. Cet isolement a des causes variées liées à la nature même des collections qui y sont conservées, à son activité de relai de bibliothèques universitaires éloignées du centre-ville et en proie à une crise financière chronique, mais aussi à un certain "repli sur soi" mal résolu par la réorganisation de 1979. Ce repli va jusqu'à un désir de se démarquer des bibliothèques de prêt avec lesquelles ne subsiste plus aucun lien structurel, à l'affirmation d'une allure "traditionnelle" dans l'organisation du travail. A cet égard, l'attention toute récente portée à l'impression du catalogue du fonds ancien malgré la dégradation rapide du fichier est le signe d'un "rendez-vous" manqué entre les différentes bibliothèques de la ville.

L'isolement de la Bibliothèque d'Etude a pour conséquence directe une certaine ignorance de la part des autres équipements sur ses ressources en matière documentaire. Bien que les bibliothécaires y préparent le CAFB, ils perçoivent mal le lien entre un enseignement "scolaire" (de la bibliographie par exemple) et l'utilisation du savoir documentaire au niveau de leur pratique quotidienne. Un certain malaise est perceptible dans les bibliothèques

ques de prêt devant la demande des lecteurs d'information documentaire.

Il serait abusif de demander aux bibliothèques de prêt de se charger d'une quelconque "fonction documentaire complète" : leurs locaux, leurs moyens matériels et en personnels sont insuffisants. Elles devraient cependant pouvoir résoudre des questions documentaires "simples", effectuer un travail de référence et d'orientation à un premier niveau (information de type "vie quotidienne", recherches rapides dans des ouvrages de référence "grand public" par exemple). L'installation prochaine d'un réseau télématique d'information municipale (système CLAIRE) dans la ville, dont certains terminaux pourraient être installés dans des équipements comprenant une bibliothèque, permettra sans doute de pallier en partie à cette carence des bibliothèques de prêt. En partie disons nous, car un tel système ne peut couvrir l'ensemble des besoins du public en matière de référence même non-spécialisée. Il serait souhaitable que les bibliothèques d'agglomération, mieux dotées en moyens, s'attachent à organiser des services de référence, ce qui serait une première mesure permettant de lutter contre la marginalisation de la fonction documentaire dans le réseau.

La recherche d'une complémentarité réelle entre équipements passe aussi par la mise en valeur et l'intégration au réseau des bibliothèques spécialisées existant dans la ville (voir en annexe le tableau des bibliothèques spécialisées et de leurs ressources). Le problème des bibliothèques spécialisées a longtemps été laissé de côté. Il est actuellement envisagé sous la contrainte du manque de moyens et devant la constatation du manque de fonction documentaire des bibliothèques de prêt, qui obligent à recenser plus systématiquement les ressources disponibles à l'échelle de la ville. Mais les moyens sont aussi le problème premier des bibliothèques spécialisées, et la mise sur pied d'un "plan d'intervention" ne pourra être que très progressive, et passer par le recrutement de bibliothécaires professionnels, ce qui ne peut être assumé financièrement que dans des limites très étroites.

La résurgence des problèmes bibliothéconomiques, le déséquilibre entre documentation et animation signifient qu'en fait la notion de complémentarité entre équipements et l'idée même de réseau

sont encore embryonnaires. Le développement du réseau sur un axe animation et l'éclatement des responsabilités au niveau du fonctionnement constituent une dynamique que seuls des moyens très importants et renouvelés peuvent soutenir. Or c'est une nouvelle dynamique qui doit être dégagée, à partir des moyens existants, de "l'intérieur". Et cette dynamique doit sans doute passer par une "professionnalisation" plus poussée des bibliothécaires. Nous entendons par là un retour aux techniques professionnelles, la recherche de "solutions bibliothéconomiques" rationnelles, le développement de la fonction documentaire. Il est troublant de constater, par exemple, qu'aucune réelle réflexion d'ensemble sur le problème des heures d'ouverture des équipements n'ait abouti. L'aspect socio-culturel de l'activité des bibliothèques devrait pourtant aussi passer par une disponibilité maximale des équipements pour le public. Les bibliothèques de prêt ont des horaires relativement restreints (20 heures hebdomadaires dans les quartiers, 30 heures environ dans les bibliothèques d'agglomération), ce qui limite les périodes de prêt. Malgré un manque objectif en personnel, une refonte de l'organisation devrait pouvoir permettre d'envisager une ouverture des équipements plus adaptée aux rythmes de vie du public. Et ce type d'objectif est certainement destiné à devenir primordial dans la recherche d'une nouvelle "mobilisation" du personnel.

L'animation est certes une activité "valorisante" et gratifiante, mais dans un contexte de dynamique interne sans moyens nouveaux, elle doit être relayée et soutenue par des activités plus "traditionnelles" auparavant passées au second plan.

De plus, l'autonomie doit être réellement équilibrée par la coordination. Cet équilibre concerne en particulier le problème du partage des responsabilités. Nous avons vu que la conception du réseau rejetait toute hiérarchisation des tâches, en maintenant une hiérarchisation des responsabilités : l' "encadrement" par des conservateurs se traduisant essentiellement par une prise en main par ceux-ci des tâches concrètes de gestion (personnel, comptabilité...). Une longue pratique de l'autonomie a néanmoins conduit le réseau à une situation de dilution des pouvoirs de décision, que la pause actuelle dans la croissance et la réévaluation du travail rendent particulièrement sensible.

Les pouvoirs de décision sont concentrés sur le Conseil de coordination ; cependant, l'alourdissement progressif du réseau a conduit à la constitution fin 1979 d'un Conseil de gestion hebdomadaire réunissant les conservateurs chefs de services et le Directeur de la lecture, autour de questions touchant à la gestion des équipements et à la préparation des ordres du jour soumis au Conseil de coordination. La nécessité de réduire la dilution des pouvoirs de décision est impérative pour parvenir à une réelle coordination. Les initiatives concernant la coordination des travaux bibliothéconomiques sont jusqu'à présent issues du seul Conseil de gestion, sans que le Conseil de coordination les répercute de façon satisfaisante. Ces initiatives sont en effet perçues par le personnel comme des mesures "centralisatrices" remettant en question la conception non-hiérarchique du réseau. Cette confusion entre coordination et centralisation devra être dépassée pour que soit possible la relance "de l'intérieur" de l'activité des bibliothèques.

Il n'est peut-être pas inutile de rapporter ici l'opinion de certains élus sur la situation actuelle des bibliothèques. Si certains se contentent de constater la pénurie des moyens et considèrent qu'il a été "assez fait" pour la lecture à Grenoble, d'autres (et surtout ceux qui s'occupent ou se sont occupé directement du service) vont plus loin dans leur analyse. Ils constatent une certaine démobilisation des bibliothécaires, l'essoufflement du réseau sur des activités d'animation d'intérêts inégaux, la confusion gagnante entre "professionnalisation" et "fonctionnarisation" (entendue comme conception bureaucratique du travail) qui tend à bloquer l'évolution du réseau. Les cinq heures mobiles accordées au personnel des bibliothèques sont même remises en cause : cette mesure positive au départ aurait désormais dégénéré en "semaine de 35 heures" déguisée. Est aussi posé le problème de la désolidarisation statut-fonction: un travail plus gratifiant peut-il compenser à long terme et de façon réelle la maigreur du salaire, et surtout l'inégalité entre salaires, une organisation "égalitaire" du travail n'a-t-elle pas pour effet à long terme de compromettre d'une part l'unité des bibliothécaires et d'autre part la mobilisation des bibliothécaires autour d'objectifs communs par un phénomène de "boomerang", de retombée, la progression des carrières des individus ne connaissant qu'un rythme extrêmement lent du aux limitations

budgétaires...

Cette opinion et ces réserves demanderaient à être vérifiées par des enquêtes plus approfondies. Notons cependant que ces points de vue sont tributaires des remises en question effectuées par la municipalité au niveau de sa politique culturelle globale. Après 10 ans de ce qu'on peut appeler activisme culturel, et avec des résultats importants (voir en annexe les tableaux des dépenses culturelles 1964-1974), il semble bien que l' "ère socio-culturelle" touche à sa fin et que la municipalité réoriente ses initiatives en fonction de priorités nouvelles (et dégagées sous la pression de la crise financière) se situant presque exclusivement dans le secteur social (en particulier les problèmes de l'enfance) et dans le secteur médical. Le "pessimisme" de certains élus en ce qui concerne les bibliothèques doit beaucoup à l'essoufflement de la politique municipale, à son actuelle réévaluation, au "regard en arrière" critique que la crise oblige à jeter sur les réalisations de la période de croissance.

Troisième partie :

BIBLIOTHEQUES
ET POLITIQUE MUNICIPALE

Nous avons choisi de traiter à part un certain nombre de questions qui, pour toucher directement les bibliothèques, n'en relèvent pas moins d'une problématique beaucoup plus vaste, celle des rapports entre l'Etat et les Communes.

La lecture à Grenoble est, depuis 1965, objet de préoccupation et de réflexion constantes de la part des élus, qui ont suivi et suivent de près le développement du réseau. Celui-ci s'est construit suivant les lignes de force déterminées par l'équipe municipale, et en tenant compte des orientations définies pour l'ensemble du secteur socio-culturel. La place accordée aux activités d'animation est caractéristique de ces orientations. La municipalité de Grenoble a cependant été plus loin dans la "prise en main" du secteur bibliothèques, en l'englobant dans des prises de position plus générales sur ses rapports avec l'Etat dans la gestion des institutions locales.

A cet égard, la nomination d'un Directeur de la Lecture et des Bibliothèques est significative. Au moment de remplacer le conservateur en chef parti à la retraite, la municipalité décide de définir un profil de poste, tenant compte d'un mode de gestion original basé sur la décentralisation et la priorité accordée à l'action culturelle. Il s'agissait pour la municipalité de refuser l'affectation d'un conservateur en chef dont le recrutement se serait fait sur les critères "traditionnels" (compétence dans le domaine de la conservation fortement mise en relief, importance accordée au facteur carrière et ancienneté...). Ces critères n'étant pas reconnus par la municipalité comme les plus pertinents en regard de sa propre politique de la lecture, elle choisit donc de jouer sur les textes, qui rendent obligatoire l'avis du Maire et qui lui garantissent la responsabilité du service, pour faire valoir ses propres critères de recrutement:

"Le responsable de la lecture ne doit plus "piloter" les bibliothèques à partir de la Bibliothèque d'Etude et de conservation; ce schéma était adapté à une période aujourd'hui révolue". Ce responsable devra "être placé sous la responsabilité du Secrétaire général et du directeur du Service Animation et pouvoir traiter

sans subordination hiérarchique avec les directeurs responsables de service et les grands secteurs administratifs (personnel, budget, technique, animation)" (Circulaire Ville de Grenoble, mai 1978, "Direction du Service des bibliothèques de Grenoble").

La Ville tire donc parti des textes pour recruter selon ses propres critères et à la condition de l'acceptation d'un certain mode de fonctionnement pour le moins éloigné du schéma traditionnel. Cette initiative municipale entrant en conflit avec les procédures habituelles en matière d'affectation du personnel d'Etat dans les B.M. classées, le poste de Directeur de la Lecture fut finalement confié au conservateur auparavant chargé des bibliothèques de prêt. Celui-ci est donc placé en position de "faisant fonction" sans retirer de cette nomination aucun avantage sur le plan de la carrière. Cette situation originale n'est pas sans évoquer le détachement d'un conservateur d'Etat dans une bibliothèque non-classée, ce qui est pour le moins paradoxal pour une bibliothèque, justement, classée, et qui éclaire bien l'attachement de la Ville de Grenoble à la "municipalisation" de tous les services placés sous sa responsabilité.

Cette municipalisation du service bibliothèques s'inscrit dans une politique revendicative globale de la municipalité dirigée contre ce que certains élus appellent la "colonisation" des services municipaux par le personnel d'Etat, et la "position subalterne" de la fonction publique communale. Dans le cas des bibliothèques est mise en cause une tutelle qui confie un patrimoine aux villes, et leur impose dans le même temps un mode de gestion, ce qui réduit la responsabilité des villes à l' "intendance" du service. Cette analyse de la situation des bibliothèques municipales classées ne nous semble pas tenir suffisamment compte de l'importance du pouvoir objectif du Maire sur son service bibliothèques (quand bien même ce pouvoir ne se manifesterait que par l'indifférence). Il faut néanmoins reconnaître que la présence obligatoire de personnel d'Etat aux postes de direction et la relative indépendance que lui confère sa position statutaire sont les canaux par lesquels l'Etat impose un certain mode de gestion au service municipal, mode de gestion représenté entre autres par les normes édictées par la Direction du Livre qui assurent l'exclusive au schéma Centrale-annexes, à une conception hiérarchique de l'organisation du travail.

Deux autres initiatives municipales concernant le personnel des bibliothèques permettent d'apprécier de plus près la question de la municipalisation du service.

En 1977, les catégories "gardiens", "surveillants", "manoeuvres spécialisés" et "aides-ouvriers professionnels" sont regroupées sous la catégorie indiciaire des "aides-ouvriers professionnels". Cette mesure, outre son caractère de promotion sociale (revalorisation des plus bas salaires) est aussi destinée à renforcer l'unité des bibliothécaires par la suppression d'échelons statutaires jugés formels et surtout inadaptés à l'organisation du travail au sein du réseau.

Mais la mesure la plus significative est celle qui aboutit en 1979 à la création de deux postes de bibliothécaires communaux de deuxième catégorie. Rappelons que la loi de 1931 (et sa "réaffirmation" par la circulaire de la DBLP du 8 février 1971) interdit aux communes dans lesquelles la bibliothèque est classée le recrutement de personnel scientifique municipal, et garantit les postes d'encadrement au personnel d'Etat. La création à Grenoble de ces deux postes constitue donc une "brèche" dans la réglementation liée au classement des bibliothèques municipales. Cette brèche prend cependant plus l'allure d'une mesure revendicative que d'une mesure proprement fonctionnelle (les deux bibliothécaires ayant été recrutés sur titres et pour assurer des fonctions très spécifiques sans responsabilités d'encadrement). Et ceci d'autant plus que cette mesure s'est par la suite doublée d'un vœu voté par le Conseil municipal réclamant à l'Etat le "déblocage" et l'émancipation de la carrière communale: la réglementation concernant les bibliothèques classées étant l'illustration des limites imposées par l'Etat au développement de ces carrières tant du point de vue de la promotion que de la rémunération. Si le vœu du Conseil municipal grenoblois a pu être interprété comme une demande de "déclassement", c'est qu'il insistait fortement sur le refus du "transfert des charges" opéré par l'Etat : maintien d'une tutelle au niveau de la gestion du service interdisant en théorie le développement de politiques locales de la lecture et obligation faite aux villes de supporter l'essentiel des charges financières du service. Le vœu émis par le Conseil municipal et la nomination de deux bibliothécaires de deuxième catégorie visent à ouvrir une voie à un authen-

tique "transfert de responsabilités" , par la municipalisation radicale du service. La municipalité grenobloise fait ainsi entrer concrètement les bibliothèques dans une action revendicative dont le noyau est en fait la critique qu'elle fait du projet de loi-cadre sur les collectivités locales. Ce qui explique que les problèmes concrets posés par un éventuel "déclassement" (situation des fonds d'Etat, situation du personnel d'Etat déjà en poste, suppression de la participation financière de l'Etat) n'aient pas été envisagés de manière précise.

Bien que cette question dépasse, encore une fois, le simple cadre des bibliothèques, l'existence d'un projet de loi sur les bibliothèques publiques fait qu'elle appelle quelques commentaires. Remarquons tout d'abord que cette revendication d'une municipalisation complète des bibliothèques publiques va dans le sens même du projet de loi, et ceci en accentuant un aspect jugé négatif par la plupart des professionnels: le projet s'articule en effet autour d'un désengagement de l'Etat en matière de lecture publique, et approfondit le transfert des charges sur les collectivités locales. On peut penser que la municipalisation des bibliothèques classées (leur déclassement) entérinerait ce désengagement, compromettrait gravement toute tentative de mise sur pied d'une politique nationale de la lecture, et renforcerait les inégalités de moyens entre villes ainsi que les disparités entre les conceptions du service public de la lecture. Notons en particulier que si l'indépendance de situation statutaire du personnel d'Etat est une limite imposée à la responsabilité municipale, elle assure cependant en théorie le maintien d'une "distance" entre service lecture et pouvoir local qu'il est peut-être souhaitable de conserver.

En ce qui concerne le personnel des bibliothèques, la radicalisation de la municipalisation pose directement le problème du recrutement et de la formation du personnel scientifique municipal. Les modes de recrutement (et les définitions différentes des conditions de recrutement selon les modalités) prévus au statut du personnel communal interdisent, s'ils ne font pas l'objet d'une refonte "unificatrice", la constitution d'un corps scientifique communal analogue à celui des conservateurs d'Etat (recrutement limité à deux concours nettement définis, formation commune).

La disparité éventuelle des niveaux de qualification qui résulterait du maintien de modes de recrutement variés pourrait être réduite par l'accès pour les bibliothécaires municipaux à la formation dans le cadre de l'actuel D.S.B. . Reste à déterminer si la nécessité d'une telle formation serait perçue également par toutes les municipalités. Elle permettrait pourtant d'éviter une peu souhaitable scission de la profession entre lecture publique et "autres".

Ce débat permet de sentir à quel point le projet de loi sur les bibliothèques publiques vient "tard" dans l'histoire de la lecture publique en France: en effet dans de nombreuses villes, les problèmes se sont déplacés de l'équipement à la gestion, de l'installation d'une structure de lecture au devenir de cette structure. Problèmes que le projet de loi, par le désengagement qu'il manifeste, ne fait qu'éviter.

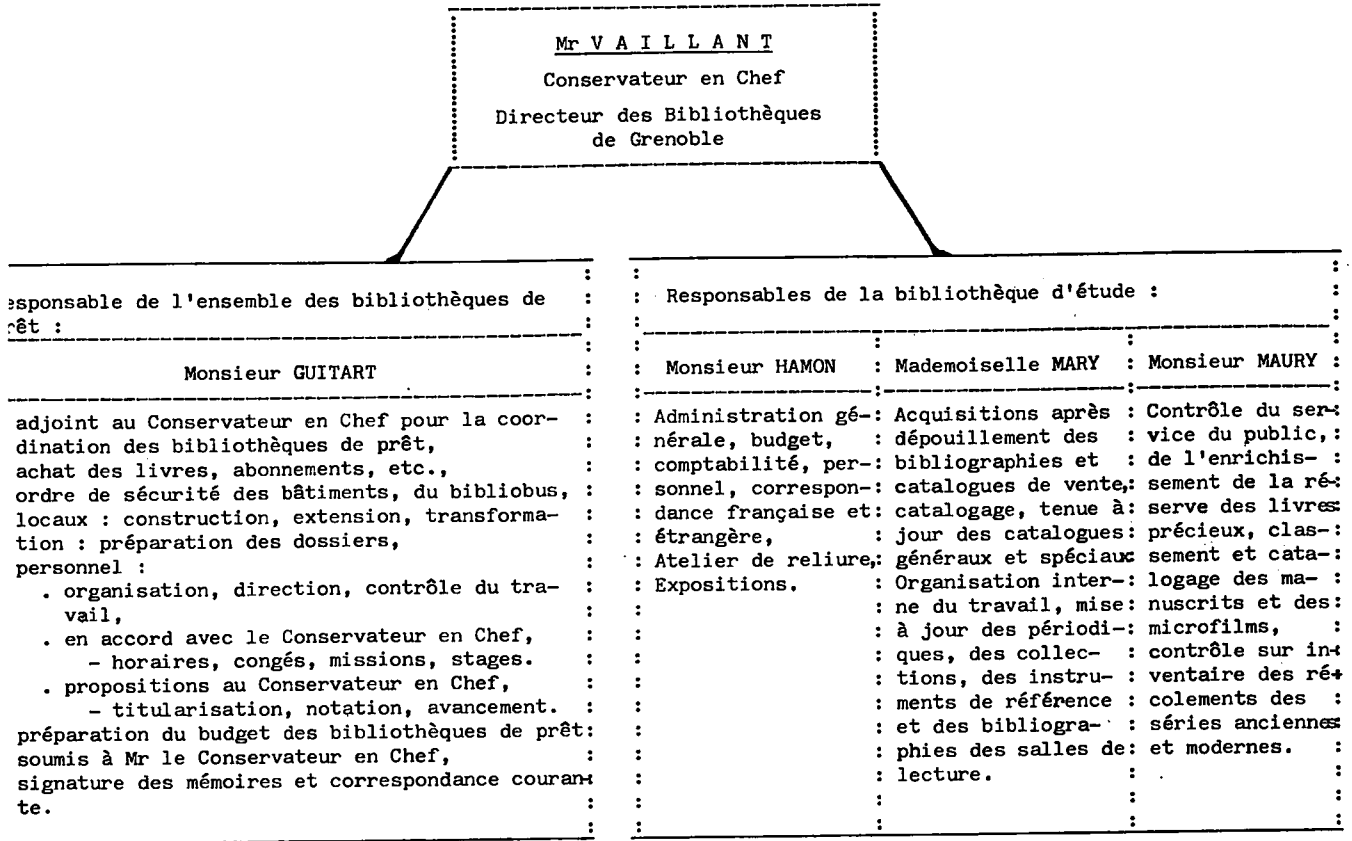
Il est difficile de proposer une "conclusion" à l'étude d'une "évolution"... Le réseau grenoblois de lecture publique traverse actuellement une phase de mutation dont il est difficile d'apprécier l'issue. La stagnation des moyens freine peut-être à temps une croissance dont les objectifs auraient sans doute été de moins en moins maîtrisés. Cette pause est bénéfique (bien qu'elle soit malheureusement "obligée") dans la mesure où elle peut déboucher sur une nouvelle dynamique du réseau. L'évaluation du travail accompli et la préparation de tâches nouvelles, s'ils conduisent à un recentrage des objectifs et à un approfondissement qualitatif du travail, sont des facteurs tout à fait positifs. L'idée que la vitalité d'un réseau ne se réduit pas à son expansion continue est en train de gagner l'ensemble des bibliothécaires, sans que pour autant soit abandonnée toute perspective de développement futur du réseau.

L' "exemplarité" grenobloise se manifeste désormais moins sur le plan des moyens que sur celui des capacités de réflexion, d'innovation des professionnels . Il n'y a d'ailleurs exemplarité que parce que les structures de réflexion et de coopération sont encore très faibles au niveau national. Il est donc à souhaiter que Grenoble soit de moins en moins un exemple.

ANNEXES

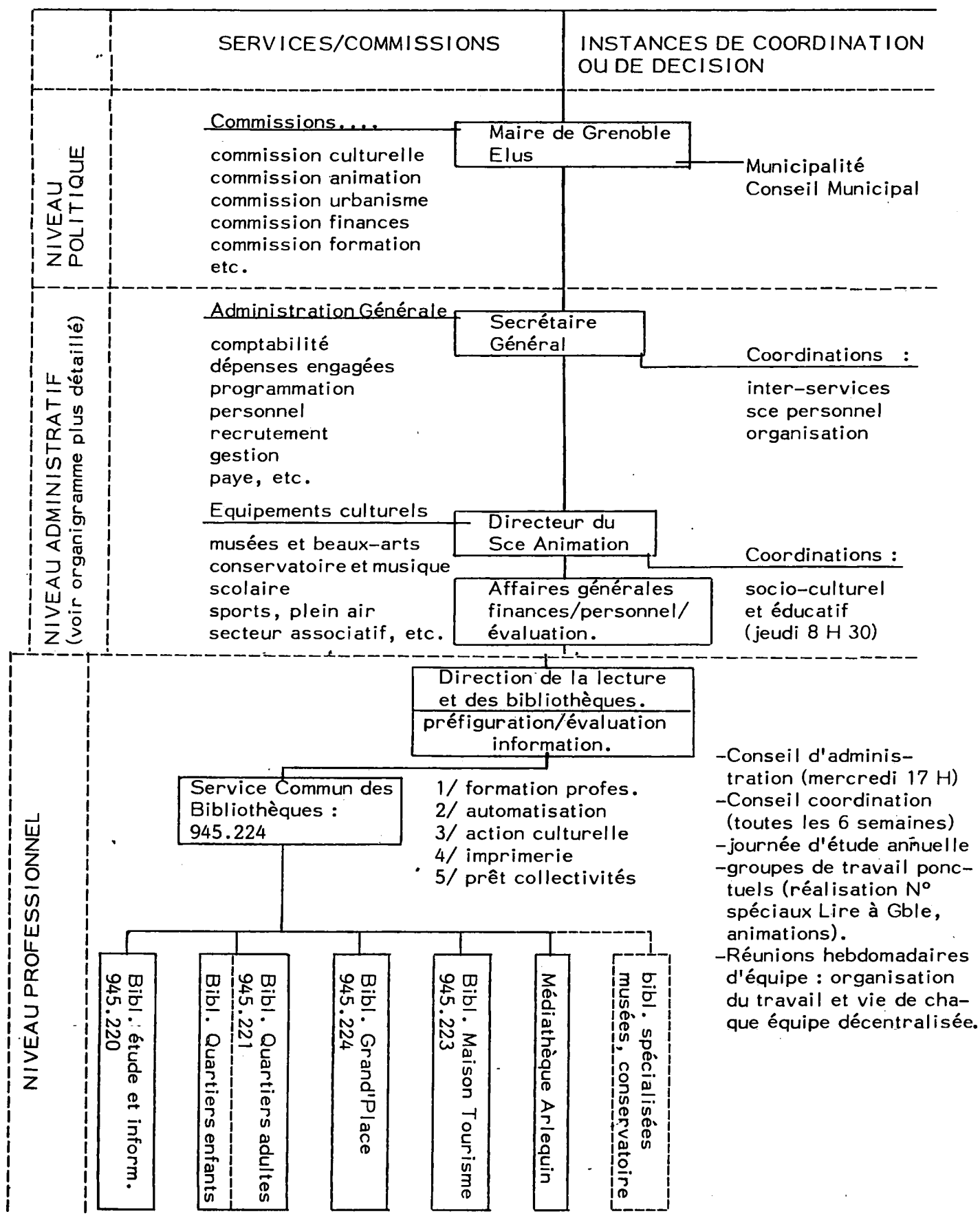
ORGANIGRAMMES DU SERVICE BIBLIOTHEQUES

1976-1980



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

(liaisons avec les grands secteurs de la vie municipale)



ORGANIGRAMME 1979

Extr. de "Lire à Grenoble", n°10, avril 1979

LES BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES

EN 1980

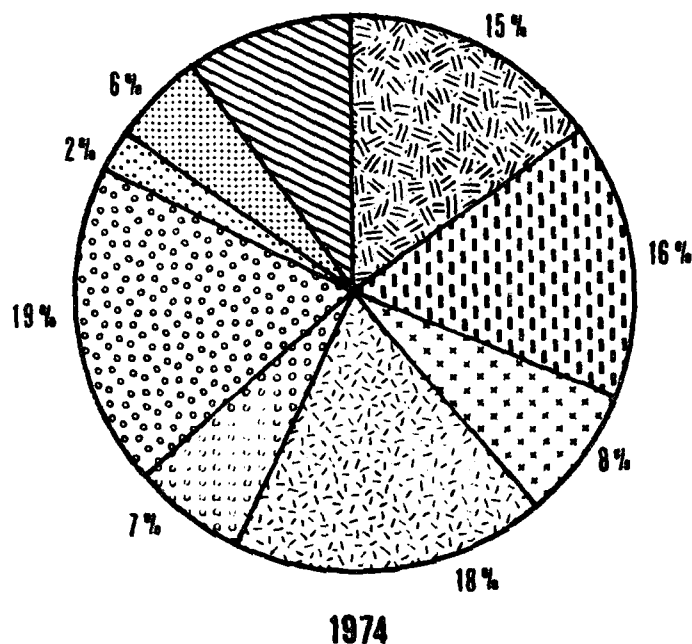
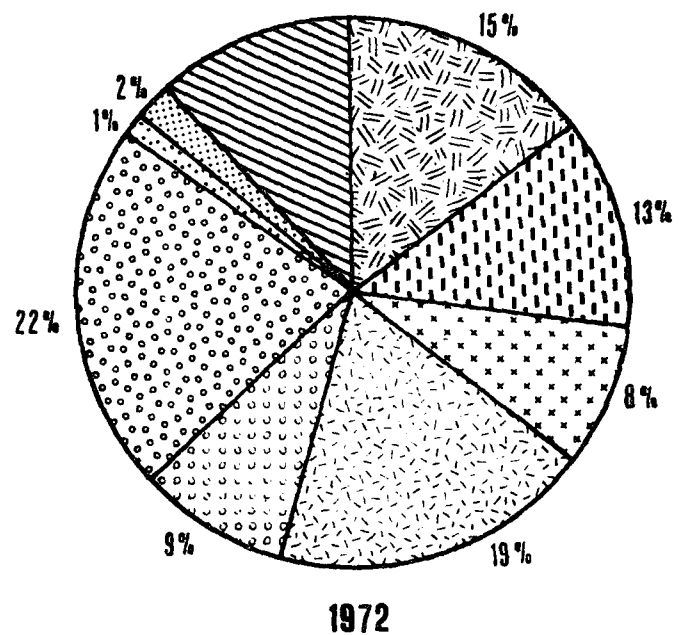
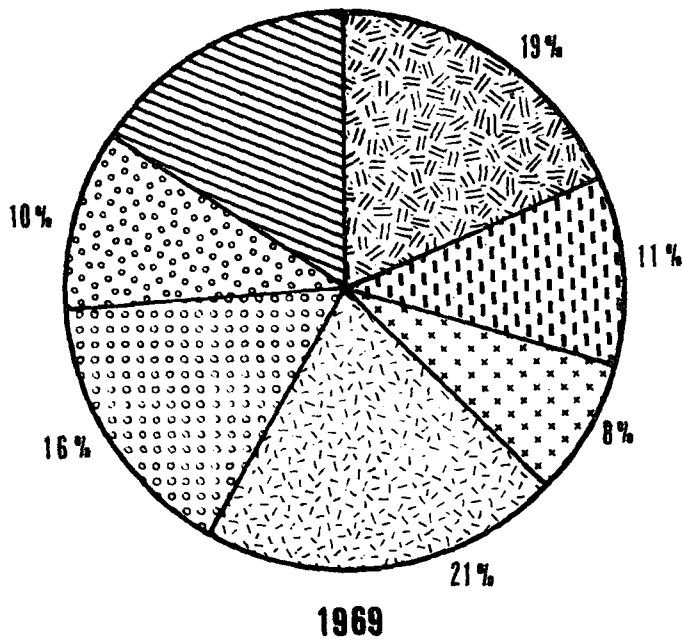
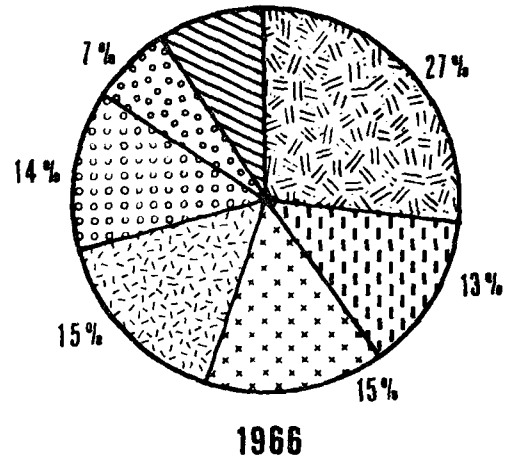
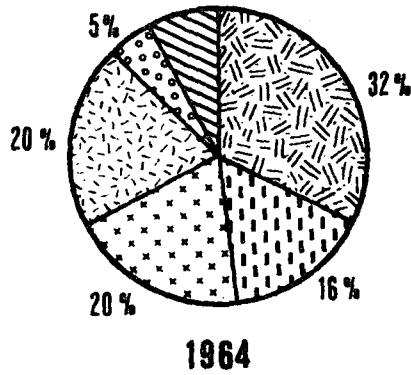
LIEUX	BUDGET 1979	PERSONNEL	COLLECTIONS			LOCAUX	UTILISATEURS INSCRITS	OBSERVATIONS
			NOMBRE LIVRES	NOMBRE PERIODIQUES	NOMBRE AUTRES DOC.	m2	EN JANVIER 1980	OBJECTIFS
CONSERVATOIRE Bib + Discot. 46.48.44	922.000 38.300 F	80 2 tit 1 bénévo. 4H/sem.	30.000	29	4.000 d.	210	Bib : 600 enseignants : 8,5 % étudiants 8,4 % extérieurs 17,5 %	Réorganisation de la bibliothèque 3 fonctions de recherche, de prêt
MAISON DE LA CULTURE Bib + Discot. 25.05.45	6.808.000 32.800 F	86 4 tit 1 vac.	12.000	110	6.700 d. 60 b.	170	850 étudiants enseignants lycéens	Exiguité des lieux rend l'accès diffici- le à certains ouvrages. Souhait de se spécia- liser en art et lit- térature.
MUSEE DE PEINTURE 54.09.82	610.000 21.500 F	26 1 tit	3.000	40	8.000 c.e. 15.000 dos- siers artist. quelques p.	200	étudiants des Beaux- Arts, architectes, professeurs, visiteurs musée	Souhait d'un vacataire pour remettre le fonds en état.
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE 44.05.35	70.000 26.800 F	9 1 vac. 4 H/sem.	20.000	40	quelques g. anciennes p.non classés	45	0	Problèmes de conserva- tion et de diffusion dus à l'absence totale de personnel.
MUSEE DAUPHINOIS 87.66.77	521.000 11.500 F	25 1 tit. non bi- bliothéc.	6.000	24	quelques a. 100 b. 450 e. 41.000 p.	170	étudiants, enseignants animateurs, qq parti- culiers - env. 450	Souhait d'un vacatai- re pour élaborer une méthode de classifi- cation
CENTRE D'ARCHEOLOGIE 87.72.87	100.000 3.900 F	10 1/2 tit	1.000	6	1.300 p. rapports de fouilles	32	étudiants, chercheurs, enseignants	Accès difficile (par la montée de Chale- mont) - Subventions trop peu importantes.
C.I.D.O.S.C. 44.34.82	SIC 240.000 81.000 F	8 postes 1 titulaire 1 auxiliaire 1/2 dactylo	7.000	180	dossiers de presse	96	50 % étudiants, animateurs enseignants 1.000 par an	accès par d'autres centres d'information = bruit et mouvement gênent utilisateurs.
ECOLE DES ARTS DECORATIFS 46.01.46	400.00 10.000 F	1 tit non bib 1/3 aux.	7.000	21	6.400 p. 4.000 c.	132	élèves de l'école Architectes, Etudiants professeurs de l'école	Souhait d'un spécia- liste en bibliothèque ou documentaliste p/ élaborer classifica- tion de clichés et autres documents.
U.D.T.I. B + D 42.40.14	? 25.000 F	26 1 tit	2.000	28	600 d. 250 b.	80	?	Problèmes de gestion (7 associations différentes).

LES DEPENSES CULTURELLES
ET LA PART DES BIBLIOTHEQUES
1964-1974

Documents extraits de
"Dix ans d'action culturelle à Grenoble,
1964-1974: éléments pour un bilan"

3 - PART RELATIVE DES DIFFERENTS SECTEURS CULTURELS DANS L'ENSEMBLE
DES DEPENSES (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)

EN %

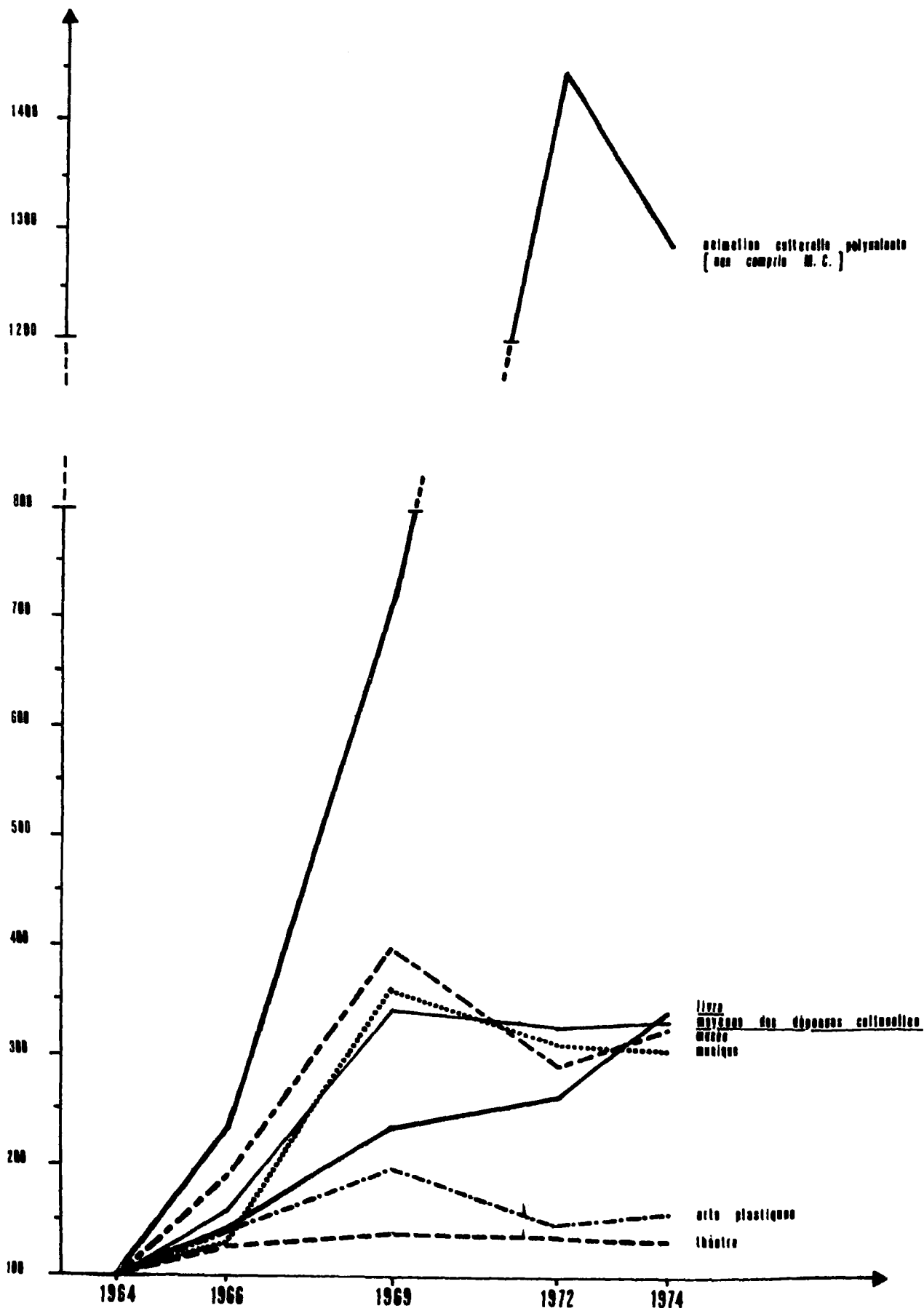


Légende:

-  Arts plastiques
-  Lecture
-  Théâtre
-  Musique
-  Maison de la Culture
-  Animation culturelle polyvalente
-  Autre animation polyvalente
-  La Villeneuve
-  Divers

4 - EVOLUTION EN VOLUME DE L'ENSEMBLE DES DEPENSES CULTURELLES
(FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT) - PAR SECTEUR

Indice 100=1964



BIBLIOGRAPHIE

FRAPPAT (Pierre).- Grenoble: le mythe blessé.- Paris:
A.Moreau, 1979.

PERRET (Jacques).- Le Développement d'un réseau municipal de
bibliothèques de prêt: Grenoble.- Villeurbanne:
E.N.S.B., 1975 (Note de synthèse , D.S.R. 12)

SAVIGNY (Jean de).- L'Etat contre les communes ?.- Paris: Le
Seuil, 1971.

PAVY (Paul).- Tutelle de l'Etat, décentralisation et contrôle de
la fonction publique locale.- Grenoble: Université
des sciences sociales, 1979. (DEA: Sociologie de
l'administration: Grenoble 2, 1979)

Dix ans d'action culturelle à Grenoble 1965-1975: éléments pour
un bilan / sous la dir. de Bernard Gilman.- Paris: Service des
études et de la recherche du Ministère de la culture et de l'en-
vironnement: Service évaluation et programmes de la Ville de Gre-
noble, 1977.

Grenoble: journal d'information et de documentation / Année publ.
François Lalande.- Grenoble: Grenoble Animation Information, 1976 —
bimensuel.

Lire à Grenoble: bulletin de liaison des bibliothèques de la ville
de Grenoble / Service commun des bibliothèques municipales de Gre-
noble.- 1977 — , irrégulier.

Les Cahiers de Grenoble: magazine d'information et de documenta-
tion municipale.- Suppl. au journal "Grenoble".- Grenoble: Greno-
ble Animation Information, 1979 —

(Le n° 1, nov.1979 est entièrement consacré à la lecture et aux
bibliothèques à Grenoble).

